

**Conseil départemental – Session des 14 et 15 décembre 2020**

**1<sup>ère</sup> commission – rapport n°10  
Projet de budget primitif 2021**

**Amendement déposé par Colette POPARD  
au nom des élus du groupe des Forces de Progrès**

**Exposé des motifs**

Dans le cadre de l'appel à projets « patrimoine culturel », le Conseil Départemental de la Côte d'Or finance des travaux d'investissement sur des bâtiments culturels non classés. Il est proposé de réduire cette subvention pour les rediriger vers les compétences essentielles du Conseil Départemental comme le financement de la rénovation énergétique des collèges prévu par amendement au rapport n°6 de la 5<sup>ème</sup> commission.

**En conséquence**

Cet amendement vise à réduire les crédits d'investissement destinés à l'entretien des bâtiments culturels non classés.

Fonction	Ligne	intitulé	BP 2021 initial	Economie proposée	Nouveau BP 2021
3-12	204	Equipements non départementaux	621 000,00 €	300 000,00 €	321 000,00 €